

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

#### **Arrêté du 21 novembre 2014 portant nomination de membres des conseils départementaux de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bourgogne**

NOR : AFSS1430893A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2013 portant nomination des membres des conseils départementaux de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bourgogne,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil départemental de la Côte-d'Or auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Bourgogne, sur désignation de l'UPA:

M. MAILLOT (Jacques), en qualité de conseiller titulaire, représentant des employeurs, en remplacement de M. JAFFIOL (Michel).

M. DUGIED (Bernard), en qualité de conseiller titulaire, représentant des travailleurs indépendants, en remplacement de M. MAILLOT (Jacques).

M. BRONDEAU (Valéry), en qualité de conseiller suppléant, représentant des travailleurs indépendants, en remplacement de M. DUGIED (Bernard).

Est nommé membre du conseil départemental de Saône-et-Loire auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Bourgogne, sur désignation du MEDEF:

M. JAFFIOL (Michel), en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de M. ROUSSELIN (Pierre).

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 21 novembre 2014.

Pour les ministres et par délégation :  
Pour le directeur de la sécurité sociale :  
*Le sous-directeur de la gestion  
et des systèmes d'information,*  
L. GALLET